



janvier approuvant la convention territoriale globale ( CTG)) entre la caisse d'allocations familiales de Vaucluse (CAF), CCPAL et les communes de Céreste et de Saint Saturnin les Apt, et la convention d'objectifs et de financement pilotage de projet de territoire, postes chargés de coopération CTG ,diagnostic , ingénierie 2022-2025 entre la CAF de Vaucluse et la CCPAL.

Vu la délibération N° 2484 du 17 décembre 2019 de la ville d'Apt approuvant le renouvellement de la convention avec la CAF de Vaucluse du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour la période 2019-2022.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220713-002871-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Vu qu'à compter du 01 janvier 2021 la convention territoriale globale se substitue aux contrats enfance jeunesse pour la période 2021-2025.

Considérant qu'en 2021, la CCPAL a réalisé avec la CAF le diagnostic partagé en associant l'ensemble des acteurs du territoire sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès au droit ; avec pour objectif d'obtenir une approche transversale et globale portant sur les besoins de services aux familles du territoire.

Considérant que le nouveau cadre contractuel proposé par la CAF à travers la CTG pour la période 2021-2025, ouvre de nouvelles perspectives, en élargissant le champ de réflexion à la parentalité, l'accès au droit, le cadre de vie et l'habitat, l'animation de la vie sociale, tout en préservant les compétences exercées par les collectivités signataires.

Considérant que l'avenant intègre à la CTG le plan d'actions jeunesse de la commune d'Apt et permet de bénéficier des financements « Bonus Territoire CTG » dès 2022

Il est rappelé que les équipements soutenus du plan action jeunesse sont :

- Les accueils de loisirs périscolaires primaires de Jean-Moulin, du Jardin et du Paou.
- Les accueils de loisirs périscolaires maternels de la colline des cordeliers et de la ruche.
- Les accueils extrascolaires de Bosque et maternel
- L'accueil adolescent dans le cadre de l'accueil de loisirs de Bosque et l'accueil jeune

Il est demandé au conseil d'approuver l'avenant de modification de la convention territoriale globale et par conséquent de mettre fin par anticipation au contrat enfance jeunesse 2019 -2022.

### LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve l'avenant de modification à la convention territoriale globale

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant de modification à la convention territoriale globale et tous les documents s'y afférents et à intervenir dans ce cadre.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Véronique ARNET DELOY

